

**Programme 163**  
**SERVICE CIVIQUE**  
**APPEL A PROJET REGIONAL 2024**  
**Soutien au développement du dispositif service civique en Corse**

### 1. Le contexte

Le Service Civique est un dispositif en faveur de l'engagement des jeunes : chaque jeune âgé de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans (pour les personnes en situation de handicap), souhaitant effectuer un Service Civique, doit se voir proposer la conduite d'une mission d'intérêt général au sein d'un organisme agréé par l'État. En 2023, le nombre de jeunes ayant participé à une mission service civique en Corse est de **324**.

Pour l'année 2024, l'agence du service civique a fixé **quatre** axes de développement :

- Développer finement les agréments ;
- Créer de nouvelles missions dans des domaines peu explorés ;
- Pérenniser la qualité du service civique ;
- Aller vers les jeunes.

En corse, parmi les 47 000 jeunes de 16 à 29 ans vivant sur le territoire 11 000 sont inactifs/chômage, 14 100 sont étudiants/élèves/stagiaires et 21 900 sont en activité/emploi. L'objectif régional 2024 est de permettre aux jeunes inactifs ou scolarisés de réaliser un service civique afin de les insérer dans la vie active par le biais de l'engagement associatif, tout en restant vigilant au socle qualité du dispositif.

Aussi, la DRAJES de Corse et les SDJES de Corse-du-Sud et de Haute-Corse souhaitent favoriser l'accès au dispositif à tous les jeunes insulaires avec un accompagnement pédagogique de qualité, afin de participer au désenclavement, à la dynamisation et à l'équilibre des territoires.

Pour favoriser le déploiement des missions de service civique, plusieurs initiatives seront soutenues en 2024 par l'Etat, dont un appel à projet « soutien au développement du dispositif du service civique » en Corse, lancé afin de contribuer à l'objectif national permettant de soutenir les projets de développement auprès des publics n'accédant pas à ce jour aux missions de service civique. Ces crédits peuvent intervenir en complément d'autres financements locaux.

**L'appel à projet est ouvert jusqu'au 17 juin délai de rigueur.**

## 2. Objectif de l'appel

L'objectif du présent appel à projet est d'initier et soutenir les actions régionales et départementales permettant le développement qualitatif et quantitatif de l'offre de missions mais surtout de la demande auprès des jeunes notamment les jeunes en difficultés.

Les porteurs de projets lauréats du présent appel à projet concevront, initieront et développeront des actions structurantes avec une volonté de promouvoir le Service Civique sur le territoire auprès des jeunes.

La commission de sélection s'attachera à sélectionner les projets correspondant aux critères d'éligibilité croisant l'objectif territorial et les cibles thématiques mentionnées ci-dessous :

- Solidarité intergénérationnelle ;
- Environnement – lancement du Service Civique écologique
- Education pour tous – renforcer la continuité éducative
- Sport – Transformer l'essai des missions G24
- C.E.J – Accès à l'emploi des jeunes peu qualifiés
- Patrimoine en lien avec la culture corse et italienne ;
- Culture et loisir.

### Liste d'actions éligibles :

En cohérence avec les objectifs de la Directive Nationale d'Orientation 2023/2024 et ceux de l'Agence du service civique, une attention particulière sera portée aux structures favorisant les objectifs suivants :

- Développement de l'engagement dans le rural notamment dans les zones blanches identifiées (ALTA ROCCA, SPELUNCA-LIAMONE, CELAVU-PRUNELLI, TARAVO-SARTENAIS-VALINCO, BALAGNE, PLAINE ORIENTALE) ;
- Développement de l'engagement à destination du lien intergénérationnel et/ou de la jeunesse ;
- Développement de l'engagement en faveur de la protection environnementale ;
- Information auprès des jeunes, des associations et collectivités locales ;
- Promouvoir les métiers de l'animation ;
- Mobiliser les missions des clubs sportifs autour des JOP 2024 ;
- Rendre le service civique plus inclusif en faveur des jeunes à moindres opportunités ;
- Renforcer la visibilité numérique de l'offre du service civique en Corse.

### **Une vigilance accrue sera accordée sur les aspects suivants :**

- Pas de substitution à un travail salarié ou à un chantier d'insertion ;
- Variété du public - mixité sociale ;

### Liste des actions **non éligibles** :

- Les actions financées en 2023 ;
- Les actions d'indemnisation des volontaires service civique ;
- Les actions ne favorisant pas l'engagement service civique.

## 3. Critères d'éligibilité des projets

Le présent appel à projet vise les organismes agréés ou souhaitant être agréés pour l'accueil de volontaires du service civique, dont le siège social est domicilié en Corse ou disposant d'une antenne en Corse. Le projet pourra être départemental ou régional.

Les structures éligibles sont :

- Les organismes publics à but non lucratif ;
- Les associations du rural et urbaines reconnues loi 1901 ;
- Les communes et établissements publics situés en Corse.

L'appel à projet fera l'objet d'une concertation au niveau des services de l'État (DRAJES/SDJES) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées.

## **4. Procédure et règles de candidature**

### **4.1) Composition et dépôt du dossier de candidature**

Les demandes de subvention devront parvenir à la DRAJES de Corse par voie dématérialisée, en utilisant le site « le Compte Asso ». (Demande de subvention en ligne).

Cette démarche est disponible en suivant le lien : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Le code à saisir sur le « Compte Asso » est le suivant : **3880**

Des tutoriels d'utilisation du « Compte Asso » sont disponibles sur le lien ci-dessus.

### **4.2) Montant de la subvention**

L'enveloppe mobilisable est de 40 000€

Le seuil minimal de subvention par projet est de 3 000€

Le seuil maximal de subvention par projet est de 10 000€

### **4.3) Versement de la subvention**

Les dossiers seront instruits par les services déconcentrés en charge du service civique (DRAJES et SDJES), puis examinés en comité de sélection avant la décision du délégué territorial de l'ASC.

### **4.4) Le calendrier**

- 27/05/2024 : diffusion de l'appel à projets sur le site « compte asso »
- 17/06/2024 : date de limite de dépôt des dossiers
- 25/06/2024 : date limite réunion du comité de sélection
- 01/08/2024 : date de début des actions

## **5. Bilans et évaluations des actions financières**

Les organismes retenus s'engagent à organiser des réunions de suivi des actions, a minima en début, en fin et à mi- action et à rendre compte autant que de besoins sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

A la fin de l'année 2024, les organismes retenus fourniront **un bilan final des actions** conduites, accompagné d'un **compte rendu budgétaire**.

En l'absence de transmission à la DRAJES des documents cités, celle-ci pourra procéder au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.

## CONTACTS

<b>DRAJES</b> Délégation Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	
Mme Adeline <b>GRISSETTI</b> 04.95.29.67.71 / 06.22.80.20.71 <a href="mailto:adeline.grisetti@ac-corse.fr">adeline.grisetti@ac-corse.fr</a>	
<b>SDJES</b> Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	
<b>SDJES 2B</b> Mme Aïlys <b>CHOLET</b> 04.95.34.59.56 / 07.89.25.90.40 <a href="mailto:ailys.choulet@ac-corse.fr">ailys.choulet@ac-corse.fr</a>	<b>SDJES 2A</b> Mme caroline <b>NIVAGGIOLI</b> 04.95.51.59.40/06.33.14.46.44 <a href="mailto:caroline.nivaggioli1@ac-corse.fr">caroline.nivaggioli1@ac-corse.fr</a>